



Commission européenne

**COFINANCEMENT AVEC LES ONG EUROPÉENNES DE
DEVELOPPEMENT
ACTIONS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (PVD)
(PROJETS)**

FORMULAIRE DE NOTE DE PRESENTATION SUCCINCTE

Ligne budgétaire : 21-02-03

Référence: EuropeAid/124568/C/ACT/Multi

Date d'échéance pour la réception de Notes de Présentation succincte :
16/01/2007

Nom du demandeur:	WWF Allemagne
-------------------	---------------

Dossier N°	
(pour usage interne seulement)	

AVERTISSEMENT

Toutes les données personnelles (telles que les noms, adresses, Curriculum vitae, etc.) indiquées dans votre formulaire de note succincte de présentation seront traitées conformément au Règlement (CE) N° 45/2001 du Parlement et du Conseil du 18 décembre 2000 sur la protection des individus au regard du traitement des données personnelles par les institutions et les organes communautaires et sur la libre circulation de ces données. Vos réponses aux questions figurant dans ce formulaire sont nécessaires pour évaluer la candidature que vous avez introduite en vue d'une subvention et seront traitées uniquement dans ce but par le département responsable du programme de subvention communautaire concerné. Sur demande, vous pouvez obtenir des données personnelles et les corriger ou les compléter. Pour toute question relative à ces données, veuillez contacter le département de la Commission auquel le formulaire doit être retourné. A tout moment, les bénéficiaires peuvent introduire une plainte contre le traitement de leurs données personnelles auprès du Contrôleur Européen de la Protection des Données. (Journal Officiel L 8, 12.1.2001).

Veuillez lire et compléter ce formulaire avec soin, conformément aux Lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions.

Veuillez noter que cet appel suit les procédures modifiées telles qu'introduites par le nouveau Guide Pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures entré en vigueur le 1^{er} février 2006 et mis à jour le 22 août 2006, disponible à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/comm/europeaid/tender/practical_guide_august2006/index_fr.htm

Vous ne serez invités à soumettre un formulaire de demande complet que si votre « Note de Présentation Succincte » est présélectionnée. Votre proposition complète fera alors l'objet d'une évaluation. La vérification de l'éligibilité ne sera effectuée que pour les propositions complètes qui seront sélectionnées provisoirement conformément au score obtenu après évaluation. Cette vérification se fera sur la base des documents justificatifs requis par la Commission européenne et de la « Déclaration du demandeur » signée et envoyée conjointement à la « Note de Présentation Succincte », ainsi que de la seconde déclaration envoyée conjointement au formulaire de demande complet.

I. PAGE DE DONNEES RELATIVES AUX DEMANDES

Note: Les données figurant sur cette page seront encodées dans la base de données des propositions de la Commission en vue de leur utilisation dans le traitement de la candidature et dans l'établissement de tout contrat futur. Ces données doivent impérativement correspondre à celles fournies finalement dans le formulaire de demande complet. La responsabilité incombe au demandeur de veiller à l'exactitude des données fournies sur cette page.

Référence de l'Appel à Proposition	EUROPEAID/124568/C/ACT/MULTI – COFINANCEMENT AVEC LES ONG EUROPEENNES DE DEVELOPPEMENT – ACTIONS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (PROJETS) LIGNE BUDGETAIRE 21-02-03
---	--

Demandeur (s):	
Dénomination juridique complète	Umweltstiftung WWF Deutschland (WWF Allemagne)
Acronyme :	WWF-D
Nationalité:	Allemande
Statut juridique:	Stiftung (Fondation allemande)
Numéro de la Fiche d'entité légale (si connu) ou, le cas échéant, numéro d'un contrat de cofinancement dont vous avez bénéficié sur la ligne budgétaire 21-02-03 entre 2002 et 2006 (pour le demandeur et les membres d'un consortium)	WWF-D: 600122165
Adresse officielle:	Rebstöcker Strasse 55 D-60326 Frankfurt Allemagne
Adresse postale (à laquelle toute correspondance concernant des demandes dans le cadre de cet appel devrait être envoyée).	Rebstöcker Strasse 55 D-60326 Frankfurt Allemagne
N° de téléphone: préfixe pays + préfixe ville + numéro	+49 69 79 144
N° de fax: préfixe pays + préfixe ville + numéro	+49 69 79 144 230
Adresse électronique de l'organisation:	empfang@wwf.de
Site Internet de l'organisation:	www.wwf.de
Personne de contact pour cette action :	Questions techniques: Dr. Antje Fischer Question administratives: Uli Gräbener
Adresse électronique de la personne de contact :	fischer@wwf.de graebener@wwf.de

I. PAGE DE DONNEES RELATIVES AUX DEMANDES

Note: Les données figurant sur cette page seront encodées dans la base de données des propositions de la Commission en vue de leur utilisation dans le traitement de la candidature et dans l'établissement de tout contrat futur. Ces données doivent impérativement correspondre à celles fournies finalement dans le formulaire de demande complet. La responsabilité incombe au demandeur de veiller à l'exactitude des données fournies sur cette page.

Référence de l'Appel à Proposition	EUROPEAID/124568/C/ACT/MULTI – COFINANCEMENT AVEC LES ONG EUROPEENNES DE DEVELOPPEMENT – ACTIONS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (PROJETS) LIGNE BUDGETAIRE 21-02-03
---	--

Demandeur (s):	
Dénomination juridique complète	Forest Peoples Programme
Acronyme :	FPP
Nationalité:	Néerlandaise
Statut juridique:	Stichting (Fondation néerlandaise)
Numéro de la Fiche d'entité légale (si connu) ou, le cas échéant, numéro d'un contrat de cofinancement dont vous avez bénéficié sur la ligne budgétaire 21-02-03 entre 2002 et 2006 (pour le demandeur et les membres d'un consortium)	
Adresse officielle:	1c Fosseway Business Centre, Stratford Road, Moreton-in-Marsh, GL56 9NQ, United Kingdom
Adresse postale (à laquelle toute correspondance concernant des demandes dans le cadre de cet appel devrait être envoyée).	Louise Henson, Senior Administrateur, adresse voir ci-dessous
N° de téléphone: préfixe pays + préfixe ville + numéro	+44 1608 652 893
N° de fax: préfixe pays + préfixe ville + numéro	+44 1608 652 878
Adresse électronique de l'organisation:	info@forestpeoples.org or john@forestpeoples.org
Site Internet de l'organisation:	www.forestpeoples.org
Personne de contact pour cette action :	John Nelson, Africa Policy Advisor
Adresse électronique de la personne de contact :	john@forestpeoples.org

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de fax et notamment d'adresse électronique doit être notifié par écrit à la Commission européenne. La Commission européenne ne sera pas tenue responsable en cas d'impossibilité de joindre le demandeur.

Nom du/des partenaire(s) des nouveaux Etats membres, le cas échéant	N/A
---	-----

Nom du/des partenaire(s) local/aux	1. Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP), RCA 2. WWF-RCA
------------------------------------	--

Titre de la proposition	Un mode de vie durable pour les populations de la Réserve Spéciale Dzanga Sangha en République Centrafricaine
Lieu (pays, région(s) ville(s))	République Centrafricaine (RCA) Réserve Spéciale Dzanga Sangha (RSDS)

Coût total éligible de l'Action	1.000.000,--	EUR			
Contribution de la CE requise	750.000,--	EUR	=	75	% de coûts éligibles totaux
Durée de l'Action	36	Mois			

II. FORMAT DE NOTE DE PRESENTATION SUCCINCTE

1. Résumé de l'action

1.1 Brève description de l'action proposée.

Suite à des décennies d'instabilité politique et de déclin socio-économique, la République Centrafricaine (RCA) est l'un des pays les plus pauvres au monde, classé par l'OCDE-DAC comme un des pays les moins avancés (PMA). La population rurale en particulier souffre de l'absence de services publics, de la dégradation des infrastructures et de l'effondrement des filières agricoles.

La Réserve Spéciale Dzanga Sangha (RSDS), pour laquelle le projet est proposé, est située dans la Province de l'Equateur, au sud-ouest de la RCA. Elle comprend des vestiges de forêt tropicale et abrite plusieurs populations autochtones, tels les Ba'Aka, peuple des forêts, et des populations de pêcheurs, Sangha Sangha et Ngondi. Les moyens d'existence de ces populations dépendent de l'utilisation durable des ressources naturelles. Elles font face à une marginalisation politique et sociale extrême. L'exploitation forestière commerciale et minière de diamants à petite échelle dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha a entraîné une immigration importante dans la réserve au cours des dernières décennies. Après la fermeture des compagnies forestières, de nombreux immigrants sont restés et dépendent maintenant de l'agriculture et de la chasse pour leur subsistance. De plus, la chasse de viande de brousse et la pêche à des fins commerciales ont réduit la capacité des populations indigènes à subvenir à leurs besoins de base. Presque aucune naissance n'est enregistrée chez les Ba'Aka, et peu possèdent des cartes d'identité. La société civile et l'administration locale sont très faibles, en termes de capacité de développement.

La région de la Dzanga Sangha est connue pour son exceptionnelle biodiversité. Depuis les années 1980, le WWF et la GTZ, avec les partenaires locaux, ont appuyé le gouvernement de la RCA en vue d'un programme intégré de conservation et de développement économique dans la région. Ceci a résulté en la création de la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha, y compris des différentes zones d'activités et de protection dont le parc national. Cependant, et malgré les actions menées jusqu'à présent par le WWF et la GTZ, les obstacles à un développement durable social, humain, environnemental et économique subsistent. Une attention plus soutenue au respect des droits sur les ressources locales et au renforcement des capacités des institutions locales, est nécessaire pour s'assurer que les populations autochtones et immigrées de longue date aient accès et bénéficient de la gestion durable des ressources naturelles et des alternatives économiques.

Basé sur ces expériences ainsi que sur des études et des consultations avec les bénéficiaires et les parties prenantes dans la région, le concept du projet a été défini comme tel : l'Objectif global est de réduire la pauvreté des différents groupes sociaux résidant dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha. Les progrès effectués par le projet seront examinés à la lumière des indicateurs d'impact pour les différents groupes : 1) Repas par jour, 2) Consommation de protéines animales par semaine, 3) taux d'enfants scolarisés, 4) accès aux services de santé. L'Objectif spécifique est que les différents groupes sociaux résidant dans la Réserve bénéficient de droits formalisés d'utilisation durable des ressources naturelles et de services adéquats de santé et d'éducation. Les indicateurs d'impact sont : 1) 80% des ménages ont des titres agricoles reconnus; 2) Les droits exclusifs de chasse dans la zone de chasse communautaire des Ba'Aka sont respectés (évolution des cas d'infractions); 3) Les droits exclusifs de pêche des Sangha-Sangha sont respectés (évolution des cas d'infractions). Afin d'atteindre ces objectifs, les résultats suivants ont été définis : Résultat 1: Les différents groupes sociaux disposent des capacités adéquates pour promouvoir leurs intérêts dans le processus de développement local. Résultat 2: Les droits d'utilisation des ressources naturelles tenant compte des droits traditionnels des groupes marginalisés sont définis et officiellement reconnus. Résultat 3: Les mesures de gestion durable des ressources naturelles et des accords sur le partage des bénéfices sont développées et mis en œuvre. Résultat 4: l'accès à l'éducation, aux soins de santé et l'assainissement au sein de la Réserve sont améliorés.

Les groupes cibles sont les représentants de 12 villages de la région, les autorités locales, la direction de l'Aire protégée de Dzanga-Sangha et 5 compagnies privées. De plus, les agents de santé, les enseignants et les vulgarisateurs agricoles seront formés. Les bénéficiaires finaux du projet sont les habitants de la région de Dzanga-Sangha, soit les communautés Ba'Aka, Sangha-Sangha et Ngondi, et les immigrants de longue date (environ 13 000 personnes).

Afin de mettre en œuvre avec succès ce projet, un consortium d'ONG nationales et internationales a été formé. Ce consortium sera conduit par le WWF Allemagne qui bénéficie d'une vaste expertise en gestion durable et participative des ressources naturelles. Le Programme des Peuples de la Forêt contribuera à assister les communautés en documentant leur situation y compris l'utilisation de leurs ressources, en renforçant leurs capacités à défendre leurs droits, et en travaillant avec les structures de conservation et développement pour assurer leur propre développement. Le WWF RCA et l'ONG locale "Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées" sont les partenaires locaux. La GTZ se joindra à cette initiative comme associé.

2. Pertinence:

2.1 Pertinence de la proposition au regard des besoins et des contraintes du pays/ région cible

Suite à des décennies d'instabilité politique et de déclin socio-économique, la République Centrafricaine est l'un des pays les plus pauvres au monde (172e rang de l'IDH du PNUD). Depuis 2003, la situation politique a entraîné une réduction, voir même un arrêt de la coopération internationale. L'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP), longtemps suspendue, n'a repris que récemment. Ce projet couvre les sections du DRSP suivantes : amélioration des services sociaux ruraux de base et réduction de la pauvreté, décentralisation et exploitation forestière durable. Il visera à apporter un soutien particulier aux populations marginalisées, grâce à la reconnaissance officielle de leurs droits d'utilisation et de l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles. Ces mesures vont accroître les revenus des groupes cibles (OMD 1). Le projet favorisera l'accès à l'éducation primaire, surtout pour les filles (OMD 2 et 3), et aux services de santé (OMD 4 et 5). Ce projet s'inscrit aussi dans le programme stratégique régional de l'UE visant la conservation et la gestion participative des ressources naturelles (PIR 2002-2007, ECOFAC); (OMD 7).

2.2 Les problèmes à résoudre et les besoins à satisfaire

L'exploitation forestière commerciale et de diamants à petite échelle a entraîné une immigration dans la Réserve Dzanga Sangha au cours des dernières décennies. De nombreux immigrants sont restés après la fermeture des sociétés forestières, et dépendent maintenant de l'agriculture et d'exploitation des ressources fauniques et halieutiques pour leur subsistance. La chasse de viande de brousse et la pêche à des fins commerciales ont réduit les effectifs de gibier et poisson. Ces facteurs menacent la capacité des populations autochtones, tels les Ba'Aka, Sangha-Sangha et Ngondi, qui vivent de la chasse, la cueillette, la pêche et un peu d'agriculture, de subvenir à leurs besoins de base. Ces populations qui représentent 20% de la population totale, font face à une marginalisation économique, sociale et politique extrême. Leur taux d'alphabétisation est très faible. La plupart ne possède pas de certificat de naissance et de carte d'identité. Ainsi ils ne peuvent défendre leurs droits en tant qu'utilisateurs traditionnels et ont un accès très limité aux services publics (éducation et santé).

2.3 Les acteurs impliqués (les bénéficiaires finaux, partenaires locaux, groupes cibles, etc.)

Les groupes cibles sont les représentants de 12 villages, les autorités locales, la direction de l'Aire protégée de Dzanga-Sangha et 5 compagnies privées actives dans la Réserve. Ils bénéficieront de formations et de renforcement de leurs capacités afin de planifier et mettre en œuvre des procédures de développement durable et participatif. De plus, les agents de santé, les enseignants et les vulgarisateurs agricoles seront formés. Les bénéficiaires finaux du projet sont les habitants de la région de Dzanga-Sangha, soit les communautés Ba'Aka, Sangha-Sangha et Ngondi, et les immigrants de longue date dans la Réserve (environ 13 000 personnes). Les partenaires locaux comprennent le WWF-CAR et la Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP). La GTZ, le Ministère centrafricain des Eaux et des Forêts (MECNEF) et la Mission baptiste suédoise seront associés au projet.

2.4 Les objectifs poursuivis et les résultats attendus

Objectif Global: Réduction de la pauvreté des différents groupes sociaux résidant dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha. Objectif spécifique: Les différents groupes sociaux résidant dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha bénéficient des droits officiels d'utilisation durable des ressources naturelles et des services de santé et d'éducation. Résultat 1: Les différents groupes sociaux disposent des capacités adéquates pour promouvoir leurs intérêts dans le processus de développement local. Résultat 2: Les droits d'utilisation des ressources naturelles tenant compte des droits traditionnels des groupes marginalisés sont définis et officiellement reconnus. Résultat 3: Les mesures de gestion durable des ressources naturelles et des accords sur le partage des bénéfices sont développées et mises en œuvre. Résultat 4: l'accès à l'éducation, aux soins de santé et l'assainissement au sein de la Réserve sont améliorés.

2.5 La valeur ajoutée de l'action

A ce jour, les intérêts des peuples autochtones dont il est ici question n'ont pas été correctement articulés et ne sont pas suffisamment pris en compte dans la définition des politiques, autant au niveau local qu'au niveau national. Dans un contexte où la coopération a été rendue difficile, le WWF et ses partenaires font parties des rares organisations qui ont continué à mener des actions au sein de la Réserve Dzanga Sangha. Ces actions n'ont cependant jusqu'à présent pas permis de suffisamment renforcer la capacité des communautés locales marginalisées à garantir leurs droits civiques, leurs droits d'utilisation durable des ressources naturelles qui les entourent, et les services publics. La prise de conscience internationale concernant le droit des peuples autochtones, et des projets pilotes similaires dans d'autres régions donnent un meilleur cadre et de meilleures chances de succès à cette intervention. L'action proposée palliera à ce manque en menant des actions aussi bien au niveau de la Réserve, qu'au niveau national.

3. Méthodologie et Durabilité:

3.1 Les activités principales du projet

La facilitation de la délivrance de certificat de naissance et de carte d'identité afin d'assurer un accès officiel à la terre et aux services publics sera une activité transversale clé à la réalisation du projet. Les autres activités menées s'articuleront autour des quatre résultats définis ci-dessus :

Résultat 1 : Un programme d'éducation pour adultes sera développé afin d'enseigner aux différents groupes sociaux leurs droits et leurs devoirs de manière à ce qu'ils puissent défendre les défendre au sein des structures décisionnelles. La sélection de représentants sera facilitée. Parallèlement, une campagne de sensibilisation des autorités locales et des représentants du secteur privé sur le droit des minorités, la diversité culturelle et la participation des minorités dans les processus décisionnelles sera menée. Un travail de sensibilisation au niveau des autorités nationales complètera ces activités. Résultat 2, 3 : Les différentes zones seront cartographiées avec les parties prenantes, afin de procéder à la reconnaissance officielle des droits d'utilisation. Des processus de négociation et de résolution de conflit entre les différentes parties concernées seront mis en place afin d'élaborer des accords de partage des bénéfices adéquats. Une assistance sera apportée aux différents groupes et aux services correspondants pour l'optimisation de la gestion durable des ressources naturelles. La reconnaissance officielle des zones d'utilisation et des droits respectifs dans le plan de gestion des zones protégées, et les plans villageois et communal, sera promue. Le projet plaidera pour une reconnaissance nationale des droits d'utilisation coutumiers. Résultat 4 : Le projet accompagnera la mise à jour des plans de développement villageois et communal. Le projet facilitera l'élaboration d'une stratégie de financement, qui comprendra les recettes de l'écotourisme et les impôts payés par les entreprises privées basées dans la RSDS aux autorités locales. Afin de favoriser l'alphabétisation, le projet appuiera l'éducation primaire au travers de la formation d'enseignants et de la sensibilisation des parents. Les besoins en termes d'infrastructure et d'équipements des établissements scolaires de la Réserve seront évalués et des travaux commissionnés en conséquence. L'amélioration des conditions de santé nécessitera la formation des agents de santé de la réserve et le développement de structures médicales existantes. La construction de puits pour fournir de l'eau potable et l'introduction de latrines sont prévus.

3.2 Partenaires principaux, durée de la relation et implication dans le projet

Le WWF-D (leader) et le FPP, partenaires dans le consortium, travaillent ensemble en Afrique Centrale depuis 2004, sur une série de questions relatives aux droits des peuples autochtones et à la conservation. Le WWF-D aura pour rôle d'assurer une gestion et supervision globale du projet, et apportera une expertise technique sur les approches participatives au développement durable. Le rôle du FPP sera d'apporter des conseils techniques et une aide en renforcement des capacités aux bénéficiaires principaux ainsi qu'aux groupes cibles. Le FPP supportera en particulier la documentation de l'utilisation des ressources par les communautés afin de s'assurer de leur protection ainsi que leur participation dans la planification des initiatives de développement durable. Le partenaire local, WWF CAR, membre du réseau WWF, dirigera la mise en œuvre des activités sur le terrain. Il s'agira en particulier de faciliter le renforcement de capacités des communautés, de sensibiliser et former les parties prenantes, de faciliter, avec la GTZ, l'appui au processus de gestion participative des ressources naturelles, ainsi que la mise en œuvre d'activités de développement, d'éducation et de santé. La Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP) aura un rôle de conseil pour les activités de terrain en relation avec les Ba'Aka, ainsi que de support pour les activités d'éducation, de santé et d'habilitation. En tant qu'associé au projet, la GTZ apportera des conseils techniques en faveur des activités de développement. La direction de la RSDS supportera le développement des activités de gestion durable des ressources ainsi que les opportunités d'emploi.

3.3 Comment le projet atteindra-t-il son objectif de durabilité

Le projet atteindra sa durabilité institutionnelle grâce au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des communautés marginalisées; à la mise en place de mécanismes destinés à leur participation, à la prise de décision au niveau communal, de l'aire protégée ainsi que dans le secteur privé; à la reconnaissance officielle de leurs droits à la terre et les ressources dans les différents locaux; au renforcement des capacités des organisations d'entraide locales et des structures de développement du gouvernement local afin d'assurer leur présence à long terme et leur emploi dans la région. Ces activités contribueront à la pérennité sociale et culturelle. La durabilité financière devrait être atteinte grâce aux ressources générées par les compagnies forestières et de chasse et l'écotourisme, qui devraient appuyer le développement local.

3.4 Le projet aura-t-il des effets multiplicateurs

Les effets multiplicateurs seront importants car les résultats seront pertinents et partagés avec les autres régions du Bassin du Congo, et surtout à travers le paysage du « Tri-national de la Sangha ». Il comprend le complexe de Dzanga-Sangha et les aires protégées contiguës au Cameroun et en République du Congo qui ont des besoins et contraintes similaires, tels la grande pauvreté, l'importante dépendance vis-à-vis des ressources en déclin, ainsi qu'une différence culturelle notable entre les populations autochtones de chasseurs-cueilleurs et les autres populations.

4. Capacité opérationnelle et expertise:

4.1 Quelle expérience possède votre organisation en matière de gestion de projet?

Le WWF Allemagne, Umweltstiftung WWF Deutschland, est une fondation à but non lucratif, indépendante et non partisane et dont le siège est à Frankfurt. Le WWF est engagé en faveur de la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, principalement au travers d'une étroite et intensive coopération avec les communautés locales concernées. Avec un budget annuel de plus de 24 millions € et 110 employés, le WWF Allemagne a une grande expérience dans la gestion des projets internationaux. Il a mis en œuvre avec succès et gère de nombreuses subventions à travers le monde, avec des financements de la Commission Européenne, de différents ministères fédéraux allemands et plusieurs fondations. Les projets financés par l'UE comprennent 'Le renforcement des capacités, conservation de la nature et gestion durable des ressources pour le développement régional dans le Nord du Caucase', 'Le Renforcement de la protection de la nature grâce à la promotion des moyens de subsistance durables pour les populations autochtones de Koryakia' (projets financés par TACIS IBPP à hauteur de 400 000 € chacun), 'WATER That Luang' (financé au travers de Asia pro Eco, 550 000 €), ainsi que des contrats de service avec la DG Environnement d'un montant global de 980 000 €. Le budget global des projets WWF Allemagne financés par les donateurs s'élève à 3 millions € par an. La fondation a un système de comptabilité interne, un système de contrôle interne indépendant et une unité distincte pour l'administration des projets, responsable de la conformité aux obligations contractuelles. Les comptes du WWF Allemagne sont audités tous les ans et les rapports d'audit sont rendus publics. Le WWF Allemagne a été un des plus importants partenaires du WWF CAR depuis sa création et dispose d'une capacité interne considérable en termes de gestion durable des ressources naturelles et projets participatifs en RCA. Il est depuis de nombreuses années le principal financier du Projet de conservation et de développement du Dzanga Sangha et s'assure que la gestion, la comptabilité et les rapports financiers répondent aux standards les plus hauts.

4.2 Expériences of WWF-D, FFP des partenaires locaux concernant les problèmes à aborder

Les projets TACIS mentionnés ci-dessus, ainsi que d'autres activités, à Betung Kerihun NP, Indonésie ou Madagascar par exemple, soulignent l'expérience du WWF-D concernant le développement de moyens d'existence durables et le travail avec les populations autochtones. Dans le Bassin du Congo, le WWF a récemment enregistré de grands succès avec un projet visant à aider le gouvernement camerounais à définir des forêts communautaires et des zones de chasse, et les communautés locales à les gérer. Plusieurs projets en cours se concentrent sur la promotion de moyens de subsistance durables et l'amélioration des conditions de vie des populations locales grâce au développement participatif, la mise en œuvre de plans de chasse communautaire, exploitation forestière communautaire, l'amélioration des techniques d'utilisation des sols et l'écotourisme.

Pour ce projet, le WWF aura pour partenaire l'ONG internationale Programme des Peuples de la Forêt (FPP) basée en Grande Bretagne depuis 1990 et qui est enregistrée comme fondation au Pays Bas. Le FPP milite en faveur des droits des peuples de la forêt en conseillant et formant les populations autochtones et autres personnes vivant dans les forêts afin qu'ils puissent sauvegarder et gérer durablement leurs forêts, terres et moyens de subsistance. Au cours des 15 dernières années, le FPP est devenu un acteur d'influence dans les forums internationaux sur les forêts et les droits des autochtones, et a initié des programmes dans un certain nombre de pays en développement en Amérique Latine, Afrique et Asie. Il emploie une équipe d'experts en droit foncier, environnement, développement et questions concernant les peuples autochtones tout autour de la planète, ainsi qu'une expertise confirmée en gestion de projets internationaux. Au cours des 6 dernières années, le FPP a établi des cartes de ressources, avec des communautés locales et autochtones de chasseurs-cueilleurs dans les forêts du Cameroun et de la République du Congo. Cet exercice a engendré une étroite collaboration entre le WWF et le FPP. Les projets de renforcement de capacités du FPP a permis aux partenaires locaux de reprendre la gestion et la mise en œuvre de nombreux de ces projets et a ainsi aidé des milliers de personnes, autochtones ou locales, à obtenir la protection officielle et approuvée par le gouvernement de leurs droits sur les ressources dans et autour des aires protégées, les concessions forestières, et la zone du pipeline entre le Tchad et le Cameroun.

Le WWF CAR, le partenaire local du réseau WWF, travaille sur ce projet depuis 1985, et dispose d'une expérience certaine dans la gestion durable des ressources naturelles, le développement de l'écotourisme, le renforcement de capacités institutionnelles, ainsi que l'aide au développement des structures locales, dont un réseau d'agents de santé. L'ONG centrafricaine "Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées" (MEFP), créée en 2001 et reconnue comme association à but non lucratif, est l'une des ONG les plus expérimentées dans ce domaine. Elle est basée à Bangui et dans la région de Lobaye (Centre d'Education et de Formation pour les Pygmées » à Mloukou). Elle a comme objectif la promotion de bien-être social, économique, et culturel des pygmées. Elle a mis en œuvre des petits projets avec les communautés Ba'Aka dans les régions de Lobaye et Dzanga-Sangha, dont de l'alphabétisation, des campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme et des communautés traditionnelles, ainsi que sur la santé le VIH-SIDA. Elle participe aussi au plaidoyer et à la sensibilisation politique en faveur des Ba'Aka.

III. LISTE DE CONTROLE

AVANT D'ENVOYER VOTRE NOTE DE PRESENTATION SUCCINCTE, VEILLEZ A CE QUE CHACUN DES COMPOSANTS SUIVANTS SOIT COMPLET ET SATISFASSE AUX CRITERES SUIVANTS :	Doit être complété par chaque demandeur		Doit être complété par la Commission européenne	
	Oui	Non	Oui	Non
1. La Note de Présentation Succincte est rédigée suivant le format publié pour cet Appel à propositions et est complète.	oui			
2. Une version électronique (CD-Rom ou une clé USB) est annexée.	oui			
3. La Note de Présentation Succincte est dactylographiée et rédigée en anglais, français, portugais ou espagnol.	oui			
4. Un original est joint.	oui			
5. L'action sera mise en œuvre dans un pays éligible.	oui			
6. L'action sera mise en œuvre en coopération avec au moins un partenaire local clairement identifié (conformément aux critères définis au point 2.1.2 des Lignes directrices).	oui			
7. La durée de l'action est égale ou inférieure à 60 mois (le maximum autorisé).	oui			
8. La durée de l'action est égale ou supérieure à 24 mois (le minimum autorisé)	oui			
9. La contribution demandée est égale ou supérieure à 50.000 EUR pour une action présentée par une ONG individuelle et à 250.000 EUR pour une action présentée par un consortium ou un réseau d'ONG (minimum autorisé).	oui			
10. La contribution demandée est égale ou inférieure à 750.000 EUR pour une action présentée par une ONG individuelle et à 1.500.000 EUR pour une action présentée par un consortium ou réseau d'ONG (maximum autorisé).	oui			
11. La contribution demandée est égale ou inférieure à 75 % du total des coûts éligibles (pourcentage maximum autorisé).	oui			
12. La Déclaration a été complétée et signée par le demandeur.	oui			

IV. DECLARATION A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

A. Le demandeur déclare que:

- il dispose des sources de financement et des compétences et qualifications professionnelles spécifiées dans la section 2.3 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs.
- il s'engage à accepter les principes de bon partenariat énoncés dans la section III.2 du formulaire de demande pour l'obtention d'une subvention.
- il est directement responsable de la préparation et de la gestion de l'action avec ses partenaires et n'agit pas en tant qu'intermédiaire.
- Ni lui ni ses partenaires ne se trouvent dans les situations prévues aux points (a) à (f) énumérées dans la section 2.1.1(2) des Lignes directrices à l'intention des demandeurs.
- S'il est sélectionné, il peut fournir en deuxième phase, ensemble avec la demande complète, les pièces justificatives mentionnées au point 2.2.6 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs. Toute pièce justificative traduite est une traduction fiable des documents originaux.
- S'il est sélectionné, il est en mesure de mobiliser une contribution en fonds privés d'origine européenne d'au moins 15 % du total des coûts éligibles.

De plus, le demandeur certifie que :

	A remplir par le demandeur		A remplir par la Commission européenne	
1. Il est éligible (conformément aux critères établis au point 2.1.1 des Lignes directrices).	oui			
2. Le(s) partenaire(s) d'un nouvel Etat membre est/sont éligible(s) (conformément aux critères établis au point 2.1.2 des Lignes directrices) (s'il y a lieu) ¹ .	N/A			
3. Le(s) membre(s) du consortium est/sont éligible(s) (conformément aux critères établis au point 2.1.1 des Lignes directrices) (s'il y a lieu) ² .	oui			
4. Le partenaire local 1 est éligible (conformément aux critères établis au point 2.1.2 des Lignes directrices).	oui			
5. Le partenaire local 2 est éligible (conformément aux critères établis au point 2.1.2 des Lignes directrices) ³ N B : ajouter autant de lignes qu'il y a de partenaires	oui			

B. SIGNATURE:

Je soussignée, en ma qualité de personne responsable au sein de l'organisation demanderesse pour cette action, certifie que les informations fournies dans cette Déclaration sont correctes.

Date: Frankfort, le 15 Janvier 2007

Nom et Fonction: Werner Zidek,, PDG Adjointe

Signature:

¹ Veuillez indiquer « Non Applicable » (NA) si vous n'avez pas de partenaire d'un nouvel Etat membre.

² Veuillez indiquer « Non Applicable » (NA) s'il n'y a pas de partenaire «consortium».

³ Veuillez supprimer cette ligne si cela n'est pas applicable.